

AVIS AUX DEPOSANTS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (Brevet)

Le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation « CATI-CRAT », informe les inventeurs, désirant protéger leurs œuvres et créations par (Brevet), des documents nécessaires pour la constitution du dossier :

- 1- Une demande de protection (formulaire à téléchargé) dûment rempli et signé.
- 2- Un Mémoire descriptif en langue nationale et une copie traduite en langue étrangère.
- 3- Un abrégé descriptif de l'invention dont le texte ne doit pas excéder 15 lignes.
- 4- Les dessins, s'ils sont nécessaires.
- 5- Une liste de revendications décrivant les caractéristiques principales de l'invention pour lesquelles la protection est demandée.
- 6- Un document de priorité, lorsqu'une priorité est revendiquée.

Le CATI procède à une évaluation préliminaire de la brevetabilité, du potentiel de valorisation et de son intérêt pour le CRAT. Un rapport est transmis à la direction du CRAT pour validation, permettant au CATI d'engager la procédure officielle de dépôt auprès de l'INAPI ou de l'OMPI.

Fait à Constantine le 09-03-2025

Le responsable du CATI